

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 51
votants : 68

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Victoria BRIELLE, Jeanne VOIRY, Souhila BOUDALIKHEDIM, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Ali-Patrick LOUAHALA, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Roger RINCK, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Mathilde GROBERT (procuration à Roger RINCK), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Souhila BOUDALIKHEDIM), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Christian MARNAS (procuration à Victoria BRIELLE), Yann VIVAT (Ali-Patrick LOUAHALA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

Délibération n°2022-09-28/181

OBJET : BUDGET PRINCIPAL / DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : François VEYREINC

La présente décision modificative n°2 a pour objet :

- En Investissement d'inscrire au budget modificatif des crédits supplémentaires :
 - en dépenses sur le chapitre 21-Article 2132 « Immeubles de rapport » pour un montant de 1 382 000 €,

- en dépenses sur le chapitre 23-Article 2313 « Construction » pour un montant de 118 000 €,
- et en recettes sur le chapitre 16-Article 1641 « Emprunts en euros » à hauteur de 1 500 000 €.

Ces crédits supplémentaires prévoient et autorisent les dépenses et les recettes nécessaires à l'opération du « Grand Carénage ».

COM AGGLO PRIVAS CENTRE ARDECHE		DM n°2 2022
Code INSEE	Budget Principal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-90 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
D-2132-90 : Immeubles de rapport	0,00 €	1 382 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 382 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-90 : Constructions	0,00 €	118 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	118 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
Total Général		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €

* * *
* *

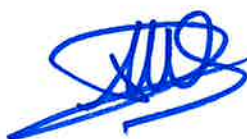
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-04-08/69 du 8 avril 2022 portant approbation du budget primitif 2022 afférent au budget principal ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-07-06/131 du 6 juillet 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 de budget principal ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-09-28/186 du 28 septembre 2022 portant approbation du plan de financement pour l'aménagement du plateau technique « Grand carénage » à la Voulte-sur Rhône ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote la DM2 du Budget PRINCIPAL pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Pour le Président, absent,
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF




Le secrétaire de séance,
Michel GAMONDES